



A 20h00, M. Christian Clément, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

Conformément à l'article n° 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg (n° 49 du 7 décembre 2018), dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

L'assemblée est fréquentée par **77 membres**, dénombrés par *M. Haldimann Thomas (Cormagens)*, *M. Denis Girardet (Lossy)* et *M. Gabriel Bovigny (Formangueires)*, nommés scrutateurs.

Se sont excusés : 0

Auditeur libre : 1

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. *Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2018*
2. *Budget 2019*
 - 2.1. *Fonctionnement*
 - Rapport et préavis de la commission financière*
 - Approbation*
 - 2.2. *Investissements*
 - 2.2.1 *Investissement pour la rénovation des cuisines de l'immeuble communal « Champ-des-Pierres 9 » à Cormagens*
 - 2.2.2 *Crédit d'étude pour la réalisation d'une digue le long de la rivière de la Sonnaz à Cormagens*
 - 2.2.3 *Crédit d'étude pour la remise en état du sentier à Cormagens (Route communale de Pensier)*
 - 2.2.4 *Crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30 km/h à proximité de l'école (Route communale du Moulin)*
 - 2.2.5 *Rapports et préavis de la commission financière*
 - 2.2.6 *Approbation*
 - 2.3. *Vote final du budget des investissements 2019*
3. *Planification financière 2019-2023*
4. *Délégation de compétence au Conseil communal, pour la vente de gré à gré d'une parcelle communale à Lossy*
5. *Approbation du règlement communal de La Sonnaz relatif au cimetière de Belfaux*
6. *Divers*

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2018

Ce procès-verbal n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal.

Aucune question n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 22 mai 2018 est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'adopte.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
73	0	4

2. Budget 2019

M. le Syndic informe l'assemblée que le budget a été publié dans le bulletin communal et qu'il était également à disposition à l'administration communale.

2.1. Fonctionnement

La parole est donnée à M. Frédéric Mauron, conseiller communal responsable des finances, qui informe l'assemblée que le budget de fonctionnement 2019 laisse apparaître **un excédent de produits de CHF 82'683.-.**

Il s'agit d'une évolution positive en comparaison avec le budget 2018, qui présentait un bénéfice de CHF 6'563.-. L'augmentation des charges liées dans les dicastères « Enseignement et formation », « santé et affaires sociales », ainsi que les charges supplémentaires dans les dicastères « Transports et communications » et « Eau-Protection-Aménagement de l'environnement » sont compensées principalement par une augmentation des recettes fiscales.

M. Mauron explique plus en détail, au moyen d'une projection, les différents postes du compte de fonctionnement.

M. le Syndic remercie M. Mauron pour sa présentation et cède la parole à l'assemblée.

Mme Nicole Maillard (Cormagens) constate que l'investissement prévu pour la rénovation des cuisines de l'immeuble communal à Cormagens ne fait état d'aucune augmentation des loyers.

M. le Syndic lui répond que la commune ne souhaite pas procéder à une augmentation des loyers si cela n'est pas nécessaire. Aucun emprunt n'aura lieu pour effectuer ces travaux, la réserve de l'immeuble servira à couvrir les coûts. La gérance de l'immeuble doit toutefois étudier la chose et communiquera prochainement au Conseil communal si une augmentation est à prévoir par appartement.

M. Bernard Morel (Lossy) demande pourquoi la commune a fait le choix de fusionner son cercle scolaire avec celui de Granges-Paccot, alors que toutes les activités sociales ou culturelles sont liées directement à la commune de Belfaux. Cette fusion engendre d'autres coûts, comme l'accueil extrascolaire. Etais-ce vraiment la bonne alternative pour les citoyens de la commune ?

M. le Syndic rappelle que les premières discussions, pour la fusion du cercle scolaire, ont d'abord débuté avec l'autorité communale de Belfaux. Malheureusement, les échanges n'ont pas été très constructifs. C'est pour cette raison qu'il a été décidé d'aborder une autre commune, en l'occurrence celle de Granges-Paccot. Etant donné que le mode de fonctionnement et d'enseignement du cercle scolaire de Granges-Paccot semblait être plus en accord avec notre cercle scolaire, c'est tout naturellement que le corps enseignant et le Conseil communal ont décidé de se tourner vers la commune de Granges-Paccot.

Aucune autre question n'étant formulé, la parole est donnée à M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, qui procède à la lecture de son rapport et propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2019, tel que présenté.

Le budget de fonctionnement 2019 est soumis au vote de l'assemblée **qui l'approuve**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
77	0	0

2.2 Investissements

2.2.1 Investissement pour la rénovation des cuisines de l'immeuble communal à Cormagens

M. le Syndic donne la parole à M. Denis Schwab, responsable des bâtiments communaux, pour la présentation de cet investissement.

M. Schwab explique que les neufs appartements de l'immeuble communal, qui a déjà 30 ans, n'ont jamais fait l'objet de grandes rénovations, si ce n'est le changement du système de chauffage et le remplacement des fenêtres.

Les cuisines sont vétustes et méritent d'être remplacées. Cet investissement de CHF 160'000.- ne nécessite aucun emprunt, le fond de réserve de l'immeuble étant suffisant pour couvrir les coûts. La gérance de l'immeuble doit maintenant étudier si une augmentation des loyers est envisageable ou non, en raison du taux hypothécaire actuel. Le but étant de ne pas faire subir aux locataires une augmentation, si elle n'est pas justifiée.

M. Nicolas Barras (Lossy) demande si les cuisines seront entièrement ou partiellement démontées.

M. Schwab lui répond que les cuisines vont subir une rénovation complète.

Mme Regula Javet-Kohli (Cormagens), locataire dans cet immeuble, dit qu'il n'y a jamais eu de baisse de loyer malgré les taux hypothécaires bas et s'inquiète de savoir si le changement des cuisines engendrera une augmentation.

M. le Syndic rappelle encore une fois que si l'augmentation n'est pas nécessaire, elle n'aura pas lieu. La commune attendra cependant l'analyse de la gérance pour faire part de sa décision aux locataires.

Mme Regula Javet-Kohli (Cormagens) demande s'il est envisagé de rénover également les salles-de-bains et toilettes des appartements.

M. Schwab lui répond que dans l'immédiat non, mais peut-être plus tard, en fonction des réserves qui auront à nouveau été constituées.

M. Laurent Meyer (Cormagens) demande si la place de jeux située derrière l'immeuble appartient aussi à la commune et s'il serait possible de la mettre aux normes de sécurité.

M. Denis Schwab lui répond qu'il s'agit bien d'une place communale et qu'il a effectivement eu l'occasion de constater qu'elle mérite d'être remise en état. Il va étudier la chose et redonnera des nouvelles en temps voulu.

M. Nicolas Barras (Lossy) demande si l'investissement de CHF 160'000.- sera suffisant pour le remplacement des 9 cuisines.

M. Schwab lui répond que la commune est déjà en possession des devis et que l'investissement ne devrait pas être dépassé, sauf imprévus majeurs.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic donne la parole au président de la commission financière pour la lecture du rapport en lien avec l'investissement de CHF 160'000.-

M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, procède à la lecture de son rapport et invite l'assemblée à approuver cet investissement.

L'investissement pour la rénovation des cuisines de l'immeuble communal à Cormagens est soumis au vote de l'assemblée **qui l'approuve.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
77	0	0

2.2.2 Crédit d'étude pour la réalisation d'une digue le long de la rivière de la Sonnaz

M. le Syndic donne la parole à M. Denis Schwab, responsable des cours d'eau, pour la présentation de cet investissement.

M. Schwab explique que dans la nuit du 11 au 12 juin 2018, des pluies diluviennes ont causé des débordements du ruisseau des Riaux et de la rivière de la Sonnaz, provoquant ainsi de nombreux dégâts, notamment à Cormagens, près de l'usine Alma. Les affaissements des berges et les érosions ont causé une inondation de la surface de chargement de cette entreprise. Une vision locale en présence du Service de l'environnement et d'un bureau d'ingénieurs civils a démontré que d'importants travaux devraient être effectués afin de protéger les berges ainsi que l'usine en question. Bien entendu, ces travaux ont un coût et pour pouvoir déterminer l'investissement, il est nécessaire de mandater un bureau d'ingénieurs spécialisé, afin de mener une étude de projet pour la réalisation d'une digue. Ce crédit d'étude se monte à CHF 21'000.- et s'avère être primordial pour chiffrer l'ensemble des coûts et déterminer les subventions auxquelles la commune auraient droit, entre 30 % au niveau cantonal et 35 % au niveau fédéral, pour autant que la digue soit réalisée selon les exigences du Service de l'environnement. Etant donné que ces travaux d'aménagement procureraient un avantage pour l'entreprise Alma, une participation financière pourrait être exigée de cette dernière. En temps opportun, des discussions auront lieu avec la Direction.

M. le Syndic précise également que la commune de Courtepin est également concernée par ces travaux, puisqu'une partie est située sur son territoire. C'est pour cette raison aussi que l'étude est nécessaire, afin de déterminer les coûts et la participation de chacune des communes concernées. Il précise aussi que si les travaux devaient ne pas être réalisés, alors l'usine Alma pourrait être délocalisée, alors que le revenu de cette entreprise n'est pas négligeable non plus pour la commune.

M. Nicolas Barras (Lossy) dit que ce problème est connu et qu'il s'intensifie d'année en année. Il trouve un peu facile de demander des participations financières aux propriétaires, alors que le canton autorise des constructions à proximité des ruisseaux.

Il est plus que probable, dès qu'il y aura une crue, que certains bâtiments seront encore inondés. Il est nécessaire de faire des bacs de rétentions, mais apparemment, le service de l'environnement ne traite pas tous les dossiers de la même manière. Pour certaines constructions c'est une exigence et pour d'autres pas. C'est un réel problème. Les communes sont dirigées par le canton, n'ont pas de marge de manœuvre et en subissent les conséquences.

M. Schwab comprend bien son point de vue, mais la commune est tributaire du canton et il est difficile malgré tout d'aller contre les exigences formulées.

M. le Syndic rappelle que les ruisseaux et rivières restent propriété du canton mais qu'il appartient aux communes de les entretenir, à leur charge.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic donne la parole au président de la commission financière pour la lecture du rapport en lien avec l'investissement de CHF 21'500.-.

M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, procède à la lecture de son rapport et invite l'assemblée à approuver cet investissement.

Le crédit d'étude pour la réalisation d'une digue le long de la rivière de la Sonnaz est soumis au vote de l'assemblée **qui l'approuve.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
75	1	1

2.2.3 Crédit d'étude pour la remise en état du sentier à Cormagens

M. le Syndic donne la parole à M. Denis Grandgirard, responsable des routes, pour la présentation de cet investissement.

M. Grandgirard explique que le chemin piétonnier reliant Cormagens à Pensier (route communale de Pensier) n'est plus adapté à la sécurité des piétons. Compte tenu du développement actuel et futur de ce secteur, ce sentier ne remplit plus son rôle et n'est plus adapté au trafic actuel. Dans le but d'augmenter la sécurité des piétons et principalement des écoliers qui se rendent à la gare de Pensier, le Conseil communal souhaite impérativement modifier/améliorer ce chemin.

Le crédit d'étude peut paraître élevé, mais il faut savoir aussi que les travaux à réaliser sont relativement conséquents. Un style de trottoir, accompagné d'un éclairage, serait mieux adapté à l'endroit.

M. le Syndic précise que ces travaux sont une première étape. Par la suite, une liaison pourrait se faire avec le centre du village, puis voir également avec la commune de Courtepin pour améliorer le sentier depuis le pont à proximité de l'usine Alma, jusqu'à la gare de Pensier.

M. Bernard Morel (Lossy) est content de voir que le Conseil communal actuel prenne conscience que les piétons doivent être protégés. Le sentier qui vient d'être terminé à la route du Moulin est une très bonne chose. Le chemin est éclairé et les piétons qui rentrent le soir sont enfin en sécurité. Toutefois, il se demande s'il est bien utile de laisser les lampadaires allumés toute la nuit, sauf pour le passage à piétons.

M. Grandgirard explique que l'éclairage doit encore subir quelques réglages. Il restera allumé toute la nuit, mais lorsqu'il n'y aura personne sur le sentier, les lampes fonctionneront uniquement à 10%. De plus, toutes les lampes ont été dirigées du côté du champ, de manière à ne pas déranger les habitations voisines, hormis celles situées au passage à piétons.

M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens), prend la parole devant l'assemblée pour dire que le réaménagement de ce sentier n'est pas une mauvaise idée, mais que s'il va plus loin dans la réflexion, il constate que ce chemin est le moins fréquenté de Cormagens. Actuellement, le sentier n'est peut-être pas idéal, mais il est existant et sécurise déjà les piétons jusqu'à l'usine Alma. La mise à l'enquête de six nouveaux immeubles au centre du village de Cormagens nécessite d'étudier la mise en place de nouvelles infrastructures. Ces constructions ne vont pas améliorer les choses d'un point de vue de la circulation et de la sécurité des usagers, bien au contraire. L'accès à ces immeubles, situé dans le virage de la route communale du Château, n'est pas admissible et pose un réel problème de sécurité. Avec les nouveaux arrivants, la population de ce secteur va doubler, la circulation aussi. Sans des aménagements conséquents sur l'ensemble du village de Cormagens, il sera désormais impossible de se promener en toute sécurité. C'est pour cette raison qu'il demande à l'assemblée communale de refuser ce crédit, non pas pour ne rien faire, mais exiger du Conseil communal qu'il étudie un concept global de circulation sur Cormagens, qu'il prenne contact avec les propriétaires des nouveaux immeubles pour leur demander de faire une nouvelle sortie plus sécurisée et qu'il intervienne auprès du service de la mobilité pour que le permis de construire ne soit pas délivré aussi longtemps que la sortie n'ait pas été revue et corrigée.

M. le Syndic dit qu'il comprend bien les remarques formulées par M. Jean-Bernard Bapst. Cependant, il tient à rappeler que le terrain auquel il est fait référence a été mis en zone à bâtir à une certaine époque et que dès lors, le propriétaire a le droit d'y construire des immeubles s'il le souhaite, du moment que la construction respecte les règles en la matière. Ce projet a fait l'objet d'une demande préalable auprès du canton et les services en question ont émis des préavis favorables, sous conditions pour certains. Pour constituer le dossier d'enquête définitif, le propriétaire a tenu compte des remarques formulées par le canton.

Concernant l'accès aux immeubles, le service de la mobilité n'était à première vue pas gêné par la sortie proposée. Le dossier est actuellement au canton, il faudra voir maintenant si l'analyse des différents services change. S'ils estiment après une étude plus approfondie que l'accès est dangereux, le propriétaire devra modifier ses plans en conséquence, en tenant compte des exigences du canton. Le Conseil communal ne conteste pas que les routes communales ne sont plus adaptées à l'augmentation constante de trafic. A ce sujet, il est rappelé qu'un crédit d'étude globale d'analyse de notre réseau routier par un bureau d'ingénieurs spécialisé en la matière avait été soumis à l'approbation d'une ancienne assemblée, qui l'avait malheureusement refusé. Pour ce qui est du sentier de Cormagens, le but du Conseil communal est bien, dans l'urgence, de réaménager un sentier existant qui n'est plus adapté d'un point de vue sécurité. Il s'agit d'une première étape. Des discussions ont déjà eu lieu avec les membres du Conseil communal pour envisager de relier le chemin existant, jusqu'au centre du village de Cormagens. Suite à une demande de la population formulée par écrit à la commune, des négociations ont eu lieu avec le propriétaire du projet des six nouveaux immeubles, afin de financer un chemin reliant les immeubles jusqu'au chemin agricole situé sur le haut de la route communale du Château, en direction de Granges-Paccot. La commune étudie aussi la possibilité de relier le sentier de Cormagens (Route communale de Pensier), jusqu'à la gare de Pensier. Pour ce faire, des échanges devront également avoir lieu avec la commune de Courtepin, pour voir ce qui est envisageable ou non. Il est clair que la commune a encore beaucoup d'aménagements à prévoir sur l'ensemble du territoire, mais seulement il faut faire des choix, en fonction des disponibilités financières. Si on devait tout réaliser d'une traite afin de satisfaire l'ensemble des citoyens, alors une augmentation des impôts s'avérerait être inévitable.

M. Grandgirard est très étonné d'entendre dire que parce que cette route est peu utilisée, il ne faut rien faire, alors que la population porte toujours un grand intérêt à la sécurité. Même s'il est existant, il n'en demeure pas moins qu'il n'est plus du tout adapté d'un point de vue sécurité, c'est un fait. Qui plus est, les véhicules, dans ce secteur, roulent beaucoup trop vite. Des enfants se rendent tous les jours à la gare de Pensier. Le but, pour tous, c'est bien d'éviter qu'un drame ne se produise et pour ce faire, il est nécessaire de prendre des mesures. Dans un premier temps, le Conseil communal propose cette amélioration et analysera, par la suite, de quelle manière relier les différents secteurs de Cormagens.

M. Henri Baeriswyl (Cormagens) soutient les arguments de M. Jean-Bernard Bapst et dit qu'il est impératif maintenant, pour la sécurité des usagers, de réaliser de nouvelles infrastructures sur l'ensemble du secteur de Cormagens. La proposition de rénover uniquement le sentier de Cormagens dans l'immédiat n'est pas satisfaisante. La commune doit présenter un projet qui relie un point A à un point Z. La population est en augmentation, les jeunes doivent se déplacer sur des tronçons non sécurisés, non éclairés, aussi bien pour se rendre à Pensier que pour se rendre en direction de Granges-Paccot. C'est inadmissible.

Il faut arrêter d'autoriser des constructions si les infrastructures à côté ne suivent pas.

M. Grandgirard demande si l'idée souhaitée est bien de rallier Pensier à Granges-Paccot (Conforama).

M. Henri Baeriswyl (Cormagens) dit que oui.

M. Grandgirard lui répond que le souhait de la population de voir se réaliser un sentier depuis Cormagens jusqu'à Granges-Paccot (Conforama) est pour l'heure complètement utopique. La commune de Granges-Paccot ne bénéficierait d'aucun intérêt dans ce genre de projet. L'entier des frais serait à la charge de la commune de La Sonnaz, pour une minorité d'habitants. Le terrain qui longe la route cantonale est agricole et sa configuration n'est pas simple. Dès lors, le Conseil communal n'entrera pas en matière.

M. le Syndic dit qu'il faut déjà aménager les infrastructures sur la commune et de ne pas commencer à prévoir des aménagements sur un autre territoire qui ne servira qu'une petite minorité d'habitants.

Mme Nicole Maillard (Cormagens) dit que pour les nouveaux immeubles à Cormagens, le propriétaire devra payer des taxes de raccordement. Ce montant pourrait très bien servir à financer les aménagements souhaités par la population. Un sentier est nécessaire pour relier l'ensemble des différents quartiers de Cormagens. Elle constate aussi que des chemins et trottoirs ont été réalisés ces dernières années dans d'autres secteurs de la commune. Il est temps aussi d'investir pour les citoyens de Cormagens.

M. le Syndic dit que le crédit d'étude proposé ce soir englobe déjà plus ou moins un tracé jusqu'à la ferme de M. Jean-Bernard Bapst, même si la réfection auquel il est fait référence ce soir ne porte que sur le sentier déjà existant. Le Conseil communal a déjà anticipé la chose. Malgré tout, il souhaite faire les choses étape par étape, avec une analyse précise. Si le crédit d'étude est accepté, alors le Conseil communal pourra venir présenter à l'assemblée un projet avec des coûts concrets. Ces coûts permettront aussi d'évaluer et chiffrer le prolongement du sentier en question.

M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens) dit que le Conseil communal aurait pu présenter un crédit d'étude pour la totalité du projet, à savoir la réalisation d'un sentier depuis Pensier jusqu'au centre du village de Cormagens. Le faire en plusieurs étapes n'y change rien. Une fois le crédit d'étude voté, l'investissement aurait pu se faire en plusieurs fois.

Mme Nicole Maillard (Cormagens) demande à ce que l'assemblée vote sur la proposition du Conseil communal et si elle est refusée, de voter une contre-proposition qui porte sur l'étude de l'ensemble des sentiers à réaliser sur le secteur de Cormagens.

M. Roch Chatton (La Corbaz) dit qu'il n'y a pas à modifier le tractanda proposé. Soit on vote oui, soit on vote non.

M. Grandgirard dit que le crédit d'étude porte sur le projet présenté ce soir, qui tient compte d'un montant pour cette amélioration uniquement. On ne peut pas changer le montant du crédit d'étude comme ça, même si dans l'idée, le Conseil communal est déjà dans l'optique de faire un prolongement de ce sentier, jusqu'au centre du village de Cormagens. Il s'agit de voter une première étape. La deuxième phase suivra en temps voulu. Si l'assemblée n'est pas d'accord avec la proposition de ce soir, alors elle est libre de la refuser. Après quoi, le Conseil communal reviendra avec un nouveau projet qui tiendra compte d'un crédit d'étude adapté.

M. Philippe Esseiva (Lossy) demande à l'assemblée d'accepter ou de refuser ce crédit d'étude. La commission financière doit pouvoir s'entretenir et analyser tous les projets soumis ainsi que leurs financements. Si le montant de ce crédit d'étude est modifié, alors elle doit pouvoir en débattre à nouveau.

M. Claude Brohy (Lossy) trouve vraiment le débat très intéressant et comprend la population de Cormagens. Il s'agit d'un problème lancinant. Il demande à ce que la commune prenne contact avec le Service des ponts et chaussées qui prévoit énormément de projets routiers. Si une route de contournement venait à relier Belfaux à Granges-Paccot, et même si le projet venait à être accepté dans 10 à 20 ans, alors il est plus que probable que la route communale du Château deviendrait un tronçon destiné aux piétons et cyclistes.

M. Jean-Pierre Stahlin (Cormagens) peut comprendre que la commune de Granges-Paccot ne veuille pas participer à la réalisation d'un sentier le long de la route cantonale, étant donné qu'elle n'en tirerait aucun avantage. Seulement, il faut aussi qu'elle réalise qu'avec les aménagements réalisés sur son territoire, une grande partie du trafic se retrouve à transiter par notre commune. Est-ce qu'il ne serait pas possible de voir avec le canton si la pose de panneaux « bordiers autorisés » avec des horaires autorisés, pourrait être envisagée.

M. le Syndic rappelle encore une fois que pour ce genre de demande, le canton exige une étude globale du réseau routier. Malheureusement, une précédente assemblée avait refusé ce crédit d'étude.

M. Michel Shorro (La Corbaz) demande où passera le chemin à réaliser par le propriétaire des nouveaux immeubles, pour relier l'accès agricole au-dessus de la route du Château et si des négociations ont déjà eu lieu avec les propriétaires de terrain pour la réalisation de ces sentiers.

M. le Syndic explique au moyen de la projection approximativement où passera le sentier et informe que des discussions doivent avoir lieu avec les propriétaires encore.

Mme Cornelia Zurkinden (Cormagens) dit qu'elle ne comprend pas pourquoi la commune autorise la construction de six nouveaux immeubles à Cormagens.

Le quartier se retrouve isolé et les habitants n'auront pas d'autres choix que de prendre leurs véhicules pour se déplacer.

M. le Syndic dit qu'il s'agit d'une zone à bâtir et que tant que les règles de construction sont respectées, la commune ne peut pas interdire un projet, même si les infrastructures ne sont pas adaptées. Seul le Préfet a autorité pour délivrer ou pas un permis de construire.

Mme Nicole Maillard (Cormagens) tient à faire lecture de l'art. 16 de la Loi sur les communes et qui stipule « *Les objets figurant à l'ordre du jour sont présentés à l'assemblée par le Conseil communal. Les citoyens actifs présents à l'assemblée peuvent, sur les objets en délibération, faire d'autres propositions. Il en va de même, dans les limites de leurs attributions, pour les commissions. Chaque citoyen actif peut, par une motion d'ordre, proposer à l'assemblée de modifier la marche des débats* ». Dès lors, elle demande à ce que la proposition du Conseil communal soit votée et que si elle est refusée, de faire voter sa contre-proposition qui porte sur une étude globale des sentiers dans le secteur de Cormagens et dont le montant du crédit d'étude n'est pas connu.

M. Grandgirard dit que le Conseil communal est venu avec un projet et que maintenant il appartient à l'assemblée de voter pour ou contre, afin de mettre un terme à ce débat. Elle peut par contre, par une motion d'ordre, demander au Conseil communal d'étudier un nouveau projet. Le crédit d'étude de ce nouveau projet serait dès lors présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

M. François Bovigny (Formangueries) demande à l'assemblée d'accepter dans un premier temps ce crédit d'étude tout en exigeant que le projet porte bien sur l'ensemble des aménagements et de revenir lors d'une prochaine assemblée avec un complément de crédit d'étude nécessaire à la réalisation des sentiers souhaités.

M. Grandgirard dit que ce n'est pas possible. L'assemblée doit voter oui ou non à la proposition de ce soir.

M. le Syndic décide de clore le débat. Chaque étape fera l'objet d'un crédit d'étude séparé. L'assemblée communale de ce soir vote la première phase. Si le crédit d'étude est accepté, alors dans la mesure du possible, le Conseil communal soumettra l'investissement de cette première étape au mois de décembre 2019 ainsi que le crédit d'étude visant à démarrer la 2^{ème} phase de la réalisation jusqu'au centre de Cormagens.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic donne la parole au président de la commission financière pour la lecture du rapport en lien avec l'investissement de CHF 21'500.-

M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, procède à la lecture de son rapport et invite l'assemblée à approuver cet investissement.

Le crédit d'étude pour la remise en état du sentier à Cormagens est soumis au vote de l'assemblée **qui l'approuve**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	31	12

2.2.3 Crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30 à proximité de l'école à Lossy

M. le Syndic donne la parole à M. Denis Grandgirard, responsable des routes, pour la présentation de cet investissement.

M. Grandgirard explique que malgré le radar pédagogique installé à proximité de l'école, les vitesses des véhicules restent trop élevées. Afin de maintenir la sécurité des élèves, il est important de mettre une partie de la Route du Moulin à 30 km/h. Les aménagements à prévoir ne seront pas trop conséquents puisqu'il existe déjà certains modérateurs.

M. Bernard Morel (Lossy) voit trop régulièrement des voitures en excès de vitesse. Il constate aussi que les enfants ne sont pas toujours attentifs à la circulation et qu'il serait judicieux de leur apprendre comment se comporter aux abords de la route. Il pense que ce projet est une bonne chose. Si l'assemblée refuse ce crédit d'étude et qu'un jour un accident se produit, alors tout le monde fera son mea culpa. Il demande également pourquoi la zone 30 n'irait pas jusqu'à la sortie de Lossy.

M. Grandgirard explique que le dessin sur le bulletin est une intention. Si le crédit d'étude est accepté, alors le Conseil communal soumettra à l'assemblée un projet dont le tracé sera peut-être différent, en fonction aussi des propositions du bureau d'ingénieurs.

Mme Sophie Barras (Lossy) est favorable à cette mise en zone 30. Toutefois, elle estime que les enfants du haut de Lossy ne sont pas en sécurité sur le trajet de l'école et que le Conseil communal doit aussi entreprendre quelque chose pour eux.

M. Grandgirard comprend son inquiétude mais dit qu'il n'est pas possible de réaliser un trottoir sur la route en question. Ce secteur n'est pas oublié du Conseil communal, mais seulement il faut trouver une autre solution, plus adaptée.

M. Jean-Claude Barras (Lossy) dit que la commune a déjà une autre solution, à savoir la réalisation d'un sentier depuis son immeuble à l'Impasse des Côtes, jusqu'à l'école. Le terrain est mis à disposition gratuitement par les propriétaires. C'est une solution simple qui n'engage que très peu de frais. Il ne voit pas pourquoi le Conseil communal n'en veut pas

M. le Syndic lui répond que ce n'est pas que le Conseil communal n'en veut pas, puisque l'idée est effectivement bonne. Seulement, lors d'une discussion avec les riverains concernés, tous ont émis des réverses ou exigences qui n'étaient tout bonnement pas possible de mettre en place. C'est uniquement pour cette raison que le Conseil communal n'a pas voulu aller plus loin dans ce projet, au vu des oppositions qu'il allait susciter. Mais le projet sera réétudié.

M. Jean-Claude Barra (Lossy) demande formellement à ce que ce projet soit sérieusement étudié par le Conseil communal. S'il y a des oppositions ce n'est pas grave, elles peuvent être traitées.

M. Bernard Morel (Lossy) dit que le marquage au sol sur cette route (ligne jaune) est déjà une sécurité pour les enfants.

M. Grandgirard lui répond que normalement ces lignes jaunes sont interdites et que la commune devrait les supprimer, sur ordre du canton. Toutefois, elle se refuse à le faire. Ces lignes ne sont autorisées par le Service de la Mobilité que si un projet de trottoir est en prévision.

M. Philippe Esseiva (Lossy) pense que si la commune a la possibilité de pouvoir disposer d'un terrain gratuitement pour faire un sentier, qu'elle doit en profiter. S'il y a des oppositions, le Préfet tranchera. Il faut prendre le risque.

M. Grandgirard dit que la commune prend bonne note de ces remarques et qu'elle va se pencher une nouvelle fois sur ce projet.

M. Nicolas Barras (Lossy) dit qu'il n'est pas contre la réalisation de ce chemin, mais qu'il doit être règlementé. C'est la commune qui a fait le choix de ne pas poursuivre, pas les riverains.

M. le Syndic lui répond que lors des discussions, les propriétaires concernés par ce chemin voulaient que le sentier soit interdit aux chiens, qu'une barrière soit installée et ouverte seulement aux heures d'école et bien d'autres éléments encore. Ces demandes ne sont pas réalisables, c'est impossible à gérer. Soit le chemin est ouvert à tous, soit il n'y a pas de chemin.

Mme Agnès Meyer (La Corbaz) est favorable à cette mise en zone 30 mais ne comprend pas pourquoi on plante des arbustes en bordures des routes qui amenuisent considérablement la visibilité, comme à la Route communale des Riaux à La Corbaz et la Route communale du Château à Cormagens.

M. le Syndic explique qu'en ce qui concerne la Route communale des Riaux, il a été décidé de mettre des arbustes pour protéger les enfants, en faisant un obstacle entre la route et le sentier. Dans le cadre de nouvelles constructions, le Conseil communal veille à ce que la loi sur les routes soient respectées. Toutefois, bon nombre de haies ou d'arbustes sont implantés depuis de nombreuses années et il est difficile d'exiger maintenant des propriétaires de les supprimer, mais la commune veille à ce qu'un élagage soit effectué chaque année.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic donne la parole au président de la commission financière pour la lecture du rapport en lien avec l'investissement de CHF 3'675.-.

M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, procède à la lecture de son rapport et invite l'assemblée à approuver cet investissement.

Le crédit d'étude pour la mise en place d'une zone 30 à proximité de l'école de Lossy est soumis au vote de l'assemblée **qui l'approuve**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
73	2	2

2.3 Vote final du budget des investissements 2019

M. Mauron, responsable des finances, explique qu'il est encore nécessaire d'approuver le budget des investissements 2019 dans sa globalité.

Certains investissements ont déjà été approuvés lors de différentes assemblées (soit CHF 321'900.-). Les travaux auront lieu en 2019 et de ce fait, les investissements concernés ont été reportés.

Avec les autres investissements votés lors de cette assemblée (soit CHF 209'325.-), le budget des investissements 2019 se solde par un excédent de charges de CHF 431'225.-.

Aucune question n'étant formulée, M. le Syndic donne la parole au président de la commission financière pour la lecture du rapport en lien avec le budget des investissements 2019.

M. Jean-Bernard Bapst, Président de la commission financière, procède à la lecture de son rapport et invite l'assemblée à approuver le budget des investissements 2019.

Le budget des investissements 2019 est soumis au vote de l'assemblée **qui l'approuve**.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
75	0	2

3. Planification financière 2019-2023

M. Mauron, responsable des finances, explique au moyen d'une projection la planification financière 2019-2023. Elle tient compte uniquement des chiffres connus à ce jour. Les investissements votés ce soir n'ont pas été pris en considération, puisque qu'on ne connaît pas les coûts que vont réellement représenter les travaux s'ils viennent à être réalisés.

4. Délégation de compétence au Conseil communal

M. le Syndic informe que le Conseil communal souhaite procéder à la vente de la parcelle communale n° 10 RF La Sonnaz (secteur Lossy) de 1'029 m², au prix de CHF 288'120.-. Pour ce faire, il demande à l'assemblée, conformément aux articles 10 et 100 de la loi sur les communes, la délégation de compétence pour une vente de gré à gré.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
74	0	3

Aucune question n'étant formulée, la délégation de compétence pour la vente d'une parcelle communale de gré à gré est soumise au vote de l'assemblée **qui l'approuve**.

5. Approbation du règlement communal relatif au cimetière

La commune de Belfaux s'est doté d'un nouveau règlement, ayant pour but de régler les questions relatives à la police du cimetière de Belfaux. En date du 30 octobre 2018, le Conseil général de Belfaux a approuvé ce document, abrogeant ainsi celui du 12 mars 1987.

A la suite de ces modifications, notre commune a également dû mettre sur pied son propre règlement communal, en relation avec le cimetière et la chapelle mortuaire de Belfaux, afin de garantir les conditions d'utilisation, pour les habitant de La Sonnaz, du cimetière public de la commune de Belfaux.

Le règlement a été publié dans le bulletin communal et n'est pas lu.

Aucune question n'étant formulée, le nouveau règlement communal relatif au cimetière est soumis au vote de l'assemblée, **qui l'approuve.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
75	0	2

6. Divers

Fusion du Grand Fribourg

M. le Syndic explique au moyen d'une projection, que le projet de fusions des communes du Grand Fribourg a été lancé à la demande des communes d'Avry, de Belfaux, de Corminboeuf, de Fribourg, de Givisiez, de Granges-Paccot, de Marly, de Matran et de Villars-sur-Glâne. L'Assemblée constitutive du Grand Fribourg a été mise sur pied pour concrétiser ce projet. Sous la conduite d'un comité de pilotage présidé par le Préfet de la Sarine, les 36 délégué-e-s des communes du périmètre ont la mission de soumettre à la population des communes concernées, un projet de convention de fusion, d'ici à 2020.

Pour sa part, la commune de La Sonnaz a demandé à pouvoir suivre les débats, sans pour autant être intégrée dans le processus de fusion.

Evénements à venir :

- ✓ Une consultation publique aura lieu du 2 mai au 15 juin 2019. Elle permettra aux intéressés et organes de l'Etat de se positionner.
- ✓ Le corps électoral des différentes communes sera convoqué le 24 novembre 2019, afin de définir qui participera au vote final de la fusion. A noter que c'est les Conseils communaux respectifs qui ont décidé d'intégrer le projet de fusion du Grand Fribourg et non les citoyens.
- ✓ Automne 2020 : information à la population des communes de l'avancée du projet de fusion.
- ✓ Vote définitif aux urnes le 29 novembre 2020.

M. Philippe Schär (Cormagens) demande pourquoi la commune n'est qu'observatrice dans ce projet de fusion.

M. le Syndic explique que suite à ce projet de fusion du Grand Fribourg, la commune a demandé à pouvoir suivre les débats dans la mesure où elle n'était pas intégrée à la base au processus, puisque pas intéressée. Cependant, il est possible, en fonction des résultats des votes des communes le 24 novembre 2019, que notre commune demande à pouvoir intégrer cette fusion. Toutefois, avant de prendre une décision, le corps électoral sera convoqué pour un vote d'intention, afin de sonder l'avis de la population. Le Conseil communal informera la population en temps voulu de l'évolution des débats.

Transports publics

Des discussions sont en cours pour ouvrir une ligne de bus entre Chésopelloz et La Corbaz. Le gabarit de nos routes ne permet pas d'inclure dans le circuit les hauts de Lossy et La Corbaz.

L'idée première était de faire un lien entre la gare de Pensier et celle de Belfaux. Malheureusement, cette alternative n'a pas été retenue puisque le bus n'a aucune possibilité de manœuvre à la gare de Pensier. La même problématique se pose à La Corbaz où le bus devra pouvoir tourner vers la place gravelée communale. Les négociations continuent et le Conseil communal informera en temps voulu la population de l'évolution du projet. Si le subside est accordé par l'office fédéral des transports, alors la ligne pourrait être opérationnelle dès janvier 2020. Des arrêts devront être créés et seront à charge de la commune. L'investissement en question devra être soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

M. Nicolas Barras (Lossy) ne souhaite pas épiloguer sur un sujet qui dure depuis plusieurs années déjà. Il pense qu'il serait bien de convoquer sur place les bureaux d'ingénieurs, les TPF qui disent que ce n'est pas possible de circuler sur nos routes avec un tel véhicule, alors que des poids lourds traversent notre commune régulièrement.

M. Jean-Pierre Stahlin (Cormagens) approuve les propos de M. Barras. Il rappelle que durant les travaux de rénovation de la gare de Pensier, les bus ont assuré les transports en transitant par Cormagens et Formangueires. Donc c'est possible.

M. le Syndic dit qu'il s'agit encore d'un projet, que les arrêts n'ont pas clairement été définis et que s'il existe une infime possibilité d'avoir une ligne de bus jusqu'à Pensier, alors la commune soutiendra cette idée. Seulement et malheureusement, la décision finale n'appartient pas à la commune. Les remarques formulées seront prises en considération et transmises à qui de droit. Il faut être conscient que les coûts seront relativement conséquents.

M. Aurelio Castrianni (Cormagens) constate que les informations parviennent à la population tardivement et il demande pourquoi le Conseil communal ne lierait pas dans une seule étude, le sujet des transports, des sentiers et des aménagements routiers.

M. le Syndic lui répond que les informations concernant l'éventuelle mise en place d'une ligne de bus ne sont parvenues que récemment à la commune.

M. Cyrill Renz (Cormagens) demande si le souci de cette ligne c'est la circulation entre Belfaux et Pensier ou s'il s'agit uniquement d'un problème pour tourner avec le bus à la gare de Pensier.

M. le Syndic lui répond les deux. Le gabarit des routes est étroit pour croiser un bus GFM. Mais le plus gros problème c'est le retour à la gare de Pensier. Un test aura lieu prochainement avec un bus, cela permettra d'avoir une idée plus précise des problèmes énumérés.

M. Dominique Javet (Cormagens) demande s'il a été tenu compte des nouveaux immeubles projetés à Cormagens, qui amèneront des habitants supplémentaires susceptibles d'utiliser ces transports.

M. le Syndic répond que c'est le service de la mobilité qui s'est chargé de faire l'étude de faisabilité, dès lors il ne peut pas dire si tous les éléments ont bien été pris en considération.

M. Henri Baeriswyl (Cormagens) dit que l'assemblée vient de voter des crédits d'études pour refaire un trottoir, améliorer des tronçons de routes. Il ose espérer que dans sa démarche, le Conseil communal a déjà tenu compte des arrêts à aménager dans le cadre de cette nouvelle ligne de bus.

M. François Bovigny (Formangueires) dit qu'étant donné que la population de Cormagens souhaiterait un sentier de liaison jusqu'à Granges-Paccot, est-ce qu'il n'existerait pas une possibilité de faire aller le bus jusqu'à la hauteur de Conforama.

M. le Syndic prend note de cette remarque et soumettra la proposition. Il est vrai que la solution proposée n'est pas encore satisfaisante pour l'ensemble de la population. Mais les habitants de Cormagens ont déjà la possibilité de se rendre à la gare de Pensier et ceux de Formangueires à Belfaux. Avec cette nouvelle ligne de bus, les habitants de Lossy et La Corbaz pourront aussi profiter d'un transport. Toutefois, il est vrai que ça ne règle pas dans l'immédiat la problématique pour les personnes domiciliées sur les hauts de Lossy et La Corbaz.

Chapelle de La Corbaz

M. Michel Schorro (La Corbaz) demande si des rénovations sont prévues sur la chapelle de La Corbaz.

M. Schwab répond que les démarches sont en cours.

Eaux claires

M. Nicolas Barras (Lossy) dit avoir été victime d'inondations par deux fois. Le débouchage des canalisations a eu lieu à ses frais, alors que les gravillons qui obstruaient les canalisations provenaient des parcelles privées situées en amont. Même si la loi dit que le propriétaire d'un fond doit prendre ses dispositions pour pouvoir accueillir les eaux de pluie provenant des parcelles voisines, est-ce qu'il n'est pas possible, au niveau communal, de faire quelque chose !

M. le Syndic lui répond que suite à plusieurs inondations survenues dans la commune, des renseignements ont été pris auprès du canton, afin de savoir quels sont exactement les réglementations en vigueur dans ce cas de figure précisément. Les routes communales ont toutes obtenues les validations du canton et on peut dès lors considérer que les canalisations sont conformes. La commune attend la réponse du service compétent en la matière pour voir si la commune a une responsabilité dans le cadre d'une inondation.

Restaurant à Cormagens

M. Patrick Buser (Cormagens) demande qu'est-ce qui va se passer avec le restaurant à Cormagens, suite à l'incendie.

M. le Syndic répond que la commune a pris contact et fait déjà plusieurs courriers pour demander le nettoyage et l'évacuation des lieux. Mais personne ne veut prendre cette responsabilité et les réponses restent très vague. L'immeuble sera mis en faillite et la vente devrait intervenir prochainement.

M. Nicolas Barras (Lossy) dit qu'il y a un sérieux problème de pollution autour de ce bâtiment, est-ce qu'il ne faudrait pas informer le Service de l'environnement de la situation.

M. le Syndic lui répond que c'est déjà fait, mais pour l'heure, la commune n'a aucune nouvelle.

Aucune autre question n'étant formulée, M. le Syndic clôt cette assemblée à 22h45. Il remercie les citoyens et citoyennes pour le bon déroulement de cette assemblée. Il remercie également pour leur engagement tout au long de l'année, les diverses commissions, les chauffeurs de bus scolaires, les employés communaux ainsi que ses collègues du Conseil communal ainsi que l'administration.

M. Bernard Morel (Lossy) tient également à remercier les concierges du complexe scolaire qui, durant l'année, font un travail merveilleux pour rendre les lieux accueillants.

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et il invite l'assemblée à prendre part au verre de l'amitié offert par la commune.

Le Syndic :

Christian Clément

La Secrétaire :

Monique Zurkinden